CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse... c'est peut-être pour toi!

Les gens qui te connaissent te décrivent comme quelqu'un
qui a une influence positive au sein de ta communauté?
Tu t'engages bénévolement dans les causes qui te tiennent à cœur?
Tu fais preuve de détermination?
Les défis t'interpellent?

Tu te reconnais dans cet énoncé et tu étudies au Cégep de Victoriaville ou à l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie? Ou encore est-ce que cet énoncé s'applique à une ou un collègue étudiant que tu connais bien? La médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse est peut-être pour toi ou pour cet ami.

Pour être admissible à l'attribution de la médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse, tu dois :

- Posséder le statut de citoyen canadien ou de résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, c.27) et demeurer en permanence au Québec;
- être âgé de 29 ans ou moins;
- être inscrit dans un établissement d'enseignement secondaire, collégial ou universitaire, public ou privé, situé au Québec, et dont le programme est reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- être en mesure d'atteindre les objectifs de ton programme d'études;
- avoir, par ton implication, démontré un engagement bénévole soutenu au niveau social ou communautaire ou présenté une attitude inspirante, un rayonnement positif dans un groupe ou la communauté.

Tu trouveras en pièce jointe un formulaire de mise en candidature qui ne te prendra que quelques minutes à compléter. Par la suite, si la candidature proposée est retenue, nous te demanderons de compléter le texte de 500 mots à soumettre. C'est la direction du Service des études qui transmettra un maximum de quatre candidatures retenues (un étudiant et une étudiante pour le Cégep et autant d'étudiants pour l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie).

La cérémonie de remise des médailles, qui sera présidée par le lieutenant-gouverneur lui-même, aura lieu au printemps 2023.

Pour plus de détails sur ce programme de distinction, tu peux consulter le site suivant : https://www.lieutenant-gouverneur.qc.ca/distinctions-honorifiques/jeunesse.asp.

Important : Il faut bien distinguer cette distinction de la médaille académique du Gouverneur général qui vise à récompenser l'étudiante ou l'étudiant qui a obtenu la meilleure moyenne au terme de ses études et qui est remise lors du gala Méritas.

Date limite pour déposer les candidatures : 18 janvier 2023 au bureau J-011 de la résidence étudiante ou à l'adresse suivante : cote.johanne@cegepvicto.ca.

Karl Castonguay
Directeur Affaires étudiantes et Ressources informationnelles